

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU VENDREDI 27 JUIN 2008 à 18 heures 30
(9^{ème} séance de l'année)

L'an deux mil huit, le 23 juin, convocation a été adressée par M. le Maire à chacun des membres du Conseil Municipal de Houlgate.

Le **27 juin 2008** à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de son Maire, M. Jean-Claude PUPIN.

Présents : M. Jean-Claude PUPIN, Maire,

Mme Maryse VERNOCHET, Mme Chantal RASSELET et M. Patrick BARBA et M. Patrick TURCOTTE, Adjoints au Maire,

M. Denis MAERTENS, M. Jean-François MOISSON, Mme Nadine HENAULT, M. Laurent LAEMLÉ, M. Claude CAILLOUX, M ; Frédéric CHIRON, Mme Fiona MONTANARO, Mme Thérèse JARRY, Mme Annie DUBOS et M. Jean-Claude BOTTET, conseillers,
Soit 15 présents, formant la majorité des 19 membres en exercice.

Absents : Mme Agnès PINCEPOTTE, excusée ;

M. Olivier COLIN, excusé, donne pouvoir à Mme JARRY ; Mme Christine BARATIN, excusée, donne pouvoir à M. MOISSON ; M. David DUMONT, absent,

Assiste : M. Alain BERTAUD, DGS de la commune,

Constatant que le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Le conseil désigne **Mme Annie DUBOS** en qualité de **secrétaire de séance**, chargée d'assurer la rédaction du Procès verbal de la séance. Vote à l'unanimité.

-o-o-o-o-o-

Constitution d'un bureau électoral : sous la présidence de droit du maire, M. Jean-Claude PUPIN, réglementairement assisté des deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin, soit : messieurs **Claude CAILLOUX et Jean-Claude BOTTET**, et les deux plus jeunes également présents, soit : messieurs **Frédéric CHIRON et Laurent LAEMLÉ** (total : 5 membres).

-o-o-o-o-o-

Présentation des candidatures pour l'élection de cinq délégués (titulaires):

Après avoir rappelé au conseil que M. Olivier COLIN, en raison de sa qualité de membre du Conseil Général du Calvados, ne pouvait être élu délégué ou suppléant en application des dispositions de l'article L. 287 du code électoral.

M. le maire invite ensuite les candidats à se faire connaître. Pour sa part il se déclare candidat en qualité de délégué. Mme Maryse VERNOCHET, M. Patrick TURCOTTE, M. Jean-François MOISSON, Mmes Nadine HENAULT, Thérèse JARRY et Annie DUBOS se présentent également pour l'élection des délégués, soit 7 candidats.

Après avoir récapitulé le nom des candidats, M. le maire fait alors procéder au vote, invitant chaque conseiller, à l'appel de son nom, à déposer son bulletin dans l'urne.

Résultats constatés au 1^{er} tour d'élection des délégués:

17 votants

1 bulletin déclaré nul

16 suffrages exprimés, soit 9 voix nécessaires pour obtenir la majorité absolue.

Résultats du vote relatif à la désignation des cinq délégués :

M. PUPIN Jean-Claude	16 voix (seize)
Mme DUBOS Annie	15 voix (quinze)
Mme JARRY Thérèse	14 voix (quatorze)
M. MOISSON Jean-François	12 voix (douze)
Mme HENault Nadine	11 voix (onze)
M. TURCOTTE Patrick	7 voix (sept)
Mme VERNOCHET Maryse	4 voix (quatre)

Proclamation de l'élection des cinq délégués :

M. Jean-Claude PUPIN, Mme Annie DUBOS, Mme Thérèse JARRY, M. Jean-François MOISSON et Mme Nadine HENault sont proclamés élus.

M. le maire rappelle que les délégués ne peuvent plus refuser d'exercer leurs fonctions après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants.

Ne constatant aucun refus de la part des délégués, M. le maire appelle les candidats suppléants à se manifester.

-O-O-O-O-O-

Présentation des candidatures pour l'élection de trois suppléants:

Mme VERNOCHET Maryse, M. MAERTENS Denis et M. CHIRON Frédéric se déclarent candidats.

Après avoir récapitulé le nom des candidats, M. le maire fait alors procéder au vote, invitant chaque conseiller, à l'appel de son nom, à déposer son bulletin dans l'urne.

Résultats constatés au 1^{er} tour d'élection des suppléants:

17 votants

1 bulletin déclaré nul

16 suffrages exprimés, soit 9 voix nécessaires pour obtenir la majorité absolue.

Résultats du vote relatif à la désignation des cinq délégués :

M. MAERTENS Denis	15 voix (quinze)
M. CHIRON Frédéric	15 voix (quinze)
Mme VERNOCHET Maryse	12 voix (douze)

Proclamation des résultats relatifs à l'élection des trois suppléants :

M. Denis MAERTENS, M. Frédéric CHIRON et Mme VERNOCHET Maryse sont proclamés élus suppléants.

-O-O-O-O-O-

Ne constatant aucun refus de la part des délégués, et le bureau électoral n'ayant été saisi d'aucune observation, M. le maire clôt la séance après l'établissement de son procès verbal.